

L'Afghan continue le combat

EXPULSION. Afghan réfugié à Rouen depuis huit ans, Kaiys Amin espère que l'Etat reviendra sur sa décision.

« J'aimerais ne plus avoir à plaider ce dossier », ironise Me Cécile Madeline, l'avocate de Kaiys Amin, un Afghan de 32 ans, réfugié à Rouen depuis plus de huit ans (lire notre édition du jeudi 23 octobre).

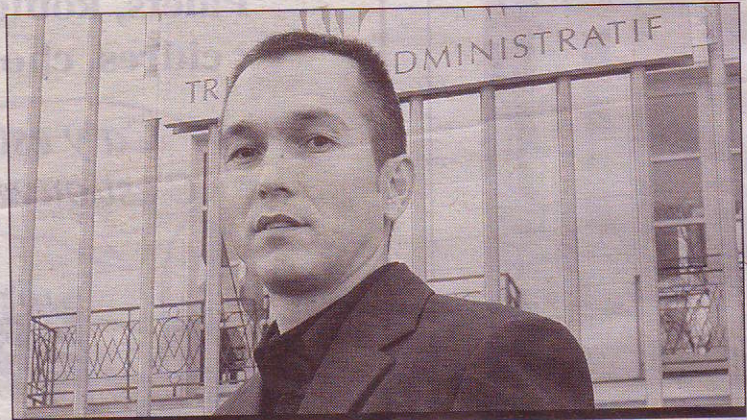
Dans la cour du tribunal administratif, une trentaine de personnes sont venues soutenir cet ancien soldat du général Massoud durant la guerre contre les Talibans dans cet autre combat : obtenir le droit de rester en France.

Famille, amis, syndicalistes CGT et membres de collectifs de sans-papiers espèrent voir l'Etat revenir sur sa décision d'expulsion.

« Si Kaiys est renvoyé en Afghanistan, il risque la mort. En octobre dernier, une vingtaine d'Afghans, dont l'Australie avait refusé l'accueil, ont été assassinés à leur retour au pays », argumente l'avocate.

Imbroglie juridique

Hébergé au foyer Saint-Paul et épaulé par les membres de sa famille installés dans la capitale haut-normande, Kaiys est au cœur d'un imbroglio juridique. Depuis que l'Office français de



Kaiys Amin a quitté l'Afghanistan en 2000 pour trouver refuge à Rouen

protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) lui a refusé en 2002 son statut de réfugié politique, arguant que l'arrivée des Américains à Kaboul allait pacifier le pays, il va de procédure en procédure. Et même si aujourd'hui, l'Afghanistan est considéré comme l'un des endroits les plus dangereux de la planète, l'Etat français reste sur sa première position.

Cette situation qu'elle juge aberrante, Cécile Madeline la met en avant dans sa plaidoirie face aux trois membres du tribunal et à la commissaire du gouvernement. Sans surprise, cette dernière de-

mande le rejet de la requête de Kaiys Amin - entre autre l'attribution d'une carte de séjour. La représentante de l'Etat rappelle pourtant à l'issue de son intervention que le tribunal peut évidemment exercer son droit d'appréciation dans ce dossier et ne pas uniquement se focaliser sur son aspect purement administratif. Un rappel que beaucoup dans la salle interprète comme un réel espoir. Mise en délibéré, la décision du tribunal devrait tomber d'ici trois semaines.

LAURENT DEROUET